

Séance du Conseil municipal du 28 mars 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 mars 2024
Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 8 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

19 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT		EYNARD	SEGUIN
MARILLIER			DELORME
	MICHAUX		MAITRE
		BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

08 Membres absents excusés :

COVRAT	MARIE-BROUILLY	GIRIN	HODZIC
SOUGH	MANTOUX	DOUCET	RIVET

08 Pouvoirs :

COVRAT	Donne pouvoir à	COMMUN
MARIE-BROUILLY	Donne pouvoir à	DONZELOT
GIRIN	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
HODZIC	Donne pouvoir à	EYNARD
SOUGH	Donne pouvoir à	PATOUILLARD
MANTOUX	Donne pouvoir à	BARRAL
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE
RIVET	Donne pouvoir à	DELORME

Délibération n° 20240328-005/ 7.1.4
ACTUALISATION DES TARIFS POUR L'INSCRIPTION 2024/2025 A L'ECOLE DE LA CULTURE

Monsieur MARIE-BROUILLY, conseiller délégué à la culture et au jumelage rappelle que L'école de la culture, ouverte à 24 enfants du CP au CM2, propose chaque mercredi de 9h à 11h des activités culturelles variées (hors vacances scolaires)

Compte tenu de la diversité et de la qualité des activités, il est proposé une révision des tarifs d'inscription fixés en 2023 à 85 € pour les Marcylois et 102 € pour les extérieurs.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE MARCY L'ETOILE



Les inscriptions annuelles pour la saison 2024/2025 ayant lieu au Printemps, il convient d'anticiper cette révision des tarifs d'inscription.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- VALIDE la tarification proposée, à savoir,
 - o 90 € pour les Marcylois
 - o 110 € pour les extérieurs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Edwige PATOUILLARD

Délibération n° 20240328-005 du 28/03/2024
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 05/04/2024
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 05/04/2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 
ID : 069-216901272-20240328-20240328_005-DE